



Écuillé - Château du Plessis-Bourré

# UDAP

## DU MAINE ET LOIRE

UNITÉ DÉPARTEMENTALE  
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

# 49

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des affaires culturelles  
des Pays de la Loire

*L'UDAP du Maine et Loire, installée à Angers dans les locaux de la cité administrative, est un service de la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire (DRAC), dont le siège est à Nantes.*

*Le responsable de l'UDAP est un architecte et urbaniste de l'État (AUE) portant le titre d'architecte des bâtiments de France (ABF).*

### Pour vous accompagner dans vos projets...

- **Gabriel TURQUET-DE-BEAUREGARD ABF** - AUE, Chef du service Conservateur du Palais épiscopal d'Angers, et de l'Abbaye royale de Fontevraud
- **Virginie COUTAND-VALLÉE** - ABF - AUE, Adjointe au chef de service Conservatrice de la Cathédrale St. Maurice à Angers
- **Anne-Françoise HECTOR** - ABF - AUE, Adjointe au chef de service
- **Joel GUERIN** - Ingénieur des services culturels et du patrimoine
- **Eric BOYET** - Technicien des services culturels et des bâtiments de France
- **Emmanuelle BOCIAN** - Adjointe administrative
- **Angélique GASNIER** - Secrétaire administrative
- **Maryse QUILLIOU** - Agent contractuel



CITÉ ADMINISTRATIVE - BÂTIMENT M  
15 BIS, RUE DUPETIT-THOUARS  
49047 ANGERS CEDEX 01



02 41 86 62 20  
DU LUNDI AU VENDREDI  
SAUF LE MERCREDI



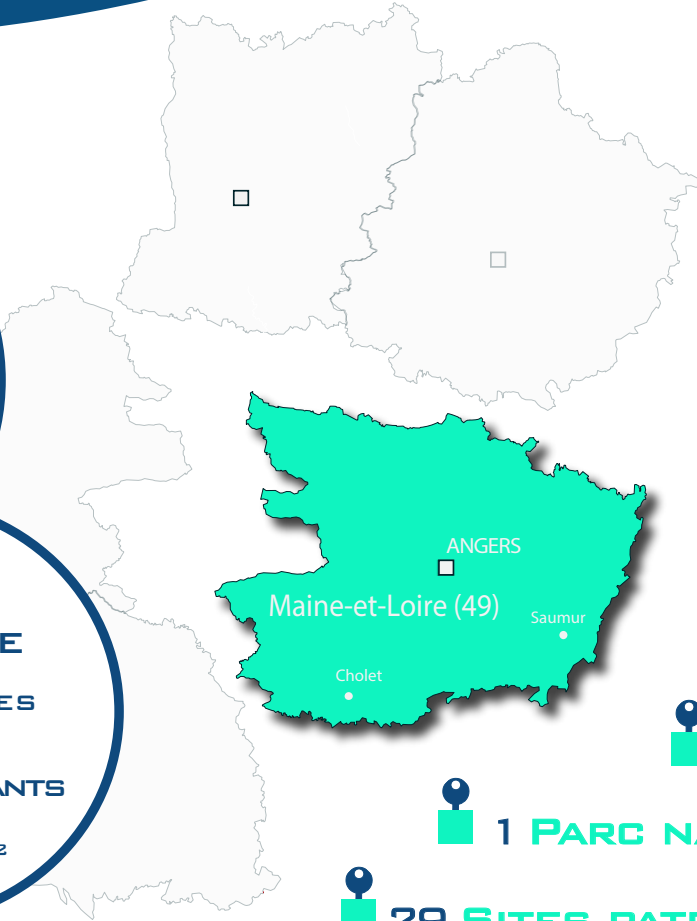
SDAP.MAINE-ET-LOIRE@CULTURE.GOUV.FR  
WWW.CULTURE.GOUV.FR/REGIONS/DRAC-PAYS-DE-LA-LOIRE

HORAIRES D'OUVERTURE  
AU PUBLIC  
CONSULTATION UNIQUEMENT  
SUR RENDEZ-VOUS



**CHIFFRES CLÉS  
DU PATRIMOINE  
POUR  
LE MAINE ET LOIRE**

**TERRITOIRE**  
177 COMMUNES  
9 EPCI  
815 883 HABITANTS  
(INSEE 2018)  
7 106 KM<sup>2</sup>



**712 MONUMENTS HISTORIQUES**  
(MH CLASSÉS ET INSCRITS)

**4 MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS**  
APPARTENANT À L'ÉTAT

**9 ÉDIFICES LABELLISÉS** (ACR)  
« ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE »

**79 SITES CLASSÉS ET INSCRITS**  
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

**2 VILLES D'ART ET D'HISTOIRE**

**1 PARC NATUREL RÉGIONAL**

**29 SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES** (SPR)

**1 SITE UNESCO VALLÉE DE LA LOIRE**

**14 PETITES CITÉS DE CARACTÈRE**



Cathédrale Angers

© crédit photo



## LES MISSIONS DE L'UDAP

*« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt public. »*

Extrait art.1 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture

### **Conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité**

L'UDAP contribue à la qualité des projets d'aménagement de territoires urbains ou ruraux en participant à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme ou en apportant son expertise pour tout projet d'aménagement susceptible de modifier le paysage des villes et des campagnes.

### **Contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés**

L'UDAP émet des avis sur les travaux réalisés en espaces protégés: abords d'un monument historique, site patrimonial remarquable, site inscrit ou classé.

Dans ce cadre, l'UDAP veille à l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant.

### **Assurer la conservation et la valorisation des monuments historiques**

L'UDAP surveille l'état sanitaire des monuments historiques classés ou inscrits, et assure le contrôle scientifique et technique des travaux en lien avec la DRAC (conservation régionale des monuments historiques). Les ABF sont conservateurs des monuments historiques appartenant à l'État - Cathédrale d'Angers, Palais épiscopal d'Angers, Abbaye de fontevraud.



L'UDAP est à la disposition de tout citoyen ayant un projet élaboré ou ressentant le besoin de conseils préalables :

- propriétaire d'un monument historique,
- habitant d'un espace protégé (abords de monument historique, site patrimonial remarquable, site inscrit ou classé),
- responsable territorial (élus et services techniques),
- professionnel (architecte, paysagiste, entreprise, etc.).

Les ABF du service, assistés d'ingénieurs ou de techniciens des bâtiments de France, assurent des permanences dans les sites patrimoniaux remarquables de Maine et Loire.

Se renseigner auprès de l'UDAP pour les prises de rendez-vous.